



**SECTION DES SALARIES et RETR
DU NOTARIAT DE
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS
ET EMPLOYES DE NOTAIRE
– FORCE OUVRIERE**

(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS



**Le 521
JANVIER 2023
N° 147**

***Toute correspondance est
à adresser exclusivement
à votre responsable de
département ci-contre***

Vos responsables :

Président de la section

Responsable « SAONE ET LOIRE »

Responsable « COTE D'OR »

M. Philippe AUZOU

51 Chemin de la Coudre

71100 CHALON SUR SAONE

☎ **06 26 78 43 49**

Courriel : philippeauzou@free.fr

Responsable « HAUTE-MARNE »

M. Claude HUGUENEL

20 rue de Châteauvillain

52000 CHAUMONT

☎ **03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72**

Présidents d'honneur :

Mme Marie-Josèphe BEGIN (†)

M. Jean-Claude TAILLARD

31 Bd François Pompon

21000 DIJON

Rédacteur de la publication :

Philippe AUZOU



« Les gens pensaient Covid, maintenant, ils ne pensent qu'au plein »

« La vie te mettra des pierres sur ton chemin,
À toi de décider si tu fais un mur ou un pont » Coluche

SOMMAIRE du n° 147

- ⇒ Edito
- ⇒ Un métier, un travail qui a du sens
- ⇒ La démission passive
- ⇒ Remise médailles du travail du 71
- ⇒ La période d'essai
- ⇒ Le Notariat LATIN

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES
CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE**

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération
des Employés et Cadres Force Ouvrière

www.fgcen-fo.com



Fgcen-Fo



@FGCENFO

EDITO

Jamais deux sans trois, dixit le proverbe. Dans la continuité des deux précédentes, cette année 2022 a été une nouvelle année calamiteuse, tristement exceptionnelle à bien des égards, avec une inflation record amorcée dès le début d'année, une inflation galopante sous prétexte de conflits guerriers, la perte du pouvoir d'achat, des pénuries tous azimuts, des queues aux stations-service, devant les boulangeries...la poursuite de la crise sanitaire et les problèmes de places et d'effectifs dans le monde de la santé, les déserts médicaux qui émergent, le manque de solidarité et l'attitude intolérable de certains humains. Malgré tout cela, nous sommes toujours debout, avec une lueur d'espoir dans la formidable capacité de réaction de notre univers. Dans ce contexte d'incertitudes économiques et de tensions géopolitiques, la solidarité collective est plus que jamais d'actualité.

Une ferme volonté de la gouvernance mondiale parviendrait sans nul doute à réduire ces désordres, mais nous en sommes encore loin, avec le pouvoir grandissant de l'argent, plus que jamais au cœur des préoccupations, mais aussi l'ego de certains dirigeants ennemis du bon fonctionnement et de l'apaisement.

N'oublions pas non plus la réforme des retraites promise pour l'été 2023 par le gouvernement. D'intenses discussions sont en cours entre les partenaires sociaux et le gouvernement ; notamment sur les régimes spéciaux. Quel sera l'avenir de notre CRPCEN ? Nous sommes bien entendus très attentifs et sensibles sur ce sujet.

A contrario, je souhaite vous remercier d'avoir partagé cette année 2022 avec notre Fédération, par votre confiance et votre fidélité, et je vous propose de nous accompagner sur cette nouvelle année, qui sera, espérons-le, plus réjouissante et attractive.

Relevons le défi de la solidarité. En ce qui me concerne, le pas est franchi en devenant le délégué de Saône et Loire auprès de la CRPCEN pour le Comité des retraités du Notariat de Bourgogne. Je me mets ainsi à disposition des retraités de mon département.

A tous nos adhérents, je souhaite pour 2023, la meilleure santé possible, capital essentiel de la vie ; à vous, d'être le magicien de votre existence et de faire de cette nouvelle année l'occasion de réaliser vos plus beaux rêves.

Philippe AUZOU.

Un métier, un travail qui a du sens

Avec le burn-out, la démotivation croissante et l'essor de la reconversion, exercer un métier qui a du sens devient prioritaire. De plus, l'épanouissement professionnel est au cœur des préoccupations de tous. Découvrez la profession qui s'accorde avec vos valeurs et votre personnalité. Vous aurez à réfléchir sur vous-même, mais également à entreprendre des démarches importantes pour y accéder.

Dès le départ, il importe de comprendre que ce qui a un sens pour les uns, n'en a pas pour les autres. « Il n'y a pas de sot métier », vous le savez certainement. Ce qui importe à ce niveau est donc d'identifier ce qui est essentiel selon et pour vous. Le sentiment de satisfaction, de gratitude et d'être utile contribue à votre épanouissement professionnel. Demandez-vous donc quelles missions, quelles fonctions ou quelles responsabilités vous motivent. Il ne s'agit pas ici de trouver une vocation humanitaire ni de défendre une cause. Il est surtout question de vous, de ce qui vous rendra heureux le matin en pensant que vous allez travailler. Exercer un

métier qui a du sens, c'est exécuter chaque tâche avec plaisir et observer les résultats avec satisfaction.

Par ailleurs, si vous avez du mal à vous retrouver, la formule T+P+V vous aidera sûrement. Vos Talents, vos Passions et vos Valeurs sont les forces motrices qui vous feront avancer dans votre recherche de travail idéal.

Demandez-vous pourquoi vous faites telle ou telle mission avec ou sans plaisir. En trouvant les réponses, vous comprendrez mieux votre système de valeurs. Parfois, l'épuisement professionnel est lié à un poste en contradiction avec les aspirations personnelles. Vous vous mettez alors en conflit au quotidien et, à la longue, cela surmène votre vitalité et dévore votre énergie. Le pourquoi est ainsi la clé qui ouvre la porte de vos valeurs et bientôt celle du métier de vos rêves.

S'il est facile de comprendre le pourquoi, le comment peut s'avérer compliqué pour certains. Pour réaliser vos rêves et **exercer un métier qui a du sens**, il suffit de reconnaître vos modèles. Vous avez certainement dans votre entourage ou dans vos connaissances des personnes ayant vécu les mêmes difficultés que vous. En vous inspirant de ces profils, vous pourrez peut-être découvrir les chemins et les étapes qu'ils ont traversés.

Informez-vous sur les personnalités qui partagent les mêmes valeurs que vous. Faites notamment des recherches sur leur parcours, et si vous pouvez les rencontrer, n'hésitez pas à aller vers eux. Ils vous feront bénéficier de leurs expériences, vous prodigueront peut-être des conseils pratiques, etc.

Vous pouvez aussi vous fier aux avis et impressions de vos proches. Ces derniers ont effectivement un regard extérieur qui vous sera nécessaire pour donner des indices sur vous. En vous côtoyant, votre entourage peut reconnaître les missions ou les projets qui vous passionnent. Il les identifie à vos sujets prolifiques, par exemple, ou à vos réactions face à tel ou tel événement.

La Génération Z met une pression particulièrement forte sur le fait de réussir sa carrière. Mais une vie professionnelle accomplie ne passe plus seulement par une position hiérarchique honorable. Les jeunes y cherchent plus que cela : ils veulent que leur métier ait du sens. Le NOTARIAT peut-il être attractif dans ce sens ? La journée initiée par les instances nationales, le 22 septembre 2022, sur le thème « la raison d'être », n'y a à mon sens, pas répondu ; la copie est à revoir.

La démission passive

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux salariés ont quitté leur emploi. Sur les trois premiers mois de 2022, 520 000 démissions ont été comptabilisées à travers le pays. Si les envies d'ailleurs étaient déjà présentes, le confinement a accéléré la prise de décision sous l'effet de plusieurs facteurs :

- La recherche de liberté, à laquelle certains Français ont pris goût avec la généralisation du télétravail ;
- La quête de sens dans le travail ;
- Le souhait d'exercer un métier plus conforme à ses aspirations et à ses compétences ;
- L'éloignement du centre des grandes villes pour bénéficier d'un logement plus grand dans un cadre naturel plus agréable, avec un espace extérieur.

Certains ont changé d'employeur, cependant, des milliers d'autres n'ont pas la possibilité de partir de leur entreprise ou ne souhaitent pas recommencer de zéro. Aussi, ils se résignent à rester, mais manifestent leur manque de motivation et d'épanouissement en se limitant au strict minimum inscrit dans leur contrat, simplement pour éviter le licenciement. Ils refusent par conséquent les responsabilités et heures supplémentaires, font valoir leur droit à la déconnexion après les heures de bureau normales, etc...

"La démission silencieuse peut être une réponse à une absence de reconnaissance, qu'elle soit symbolique ou financière, à une charge de travail trop importante, ou encore à une perte de sens."

Après la "Grande démission", au tour de la démission silencieuse de prendre de l'ampleur dans le monde du travail et sur les réseaux sociaux. Le but : se restreindre au strict minimum, du moins sur ce qui est inscrit sur son contrat de travail.

Apparu aux États-Unis comme le « Big Quit » (la « Grande démission »), le Quiet Quitting (la « démission silencieuse ») est arrivé en France via le réseau social TikTok. Le phénomène prend de l'ampleur, notamment auprès des jeunes salariés de la génération Z, dont les attentes par rapport au travail ont changé.

Les employeurs ne doivent pas sous-estimer ce malaise profond des jeunes salariés, pensant à tort qu'ils « n'aiment pas travailler ». La réalité est que le rapport de ces derniers au travail a changé. 91 % des 18-24 ans interrogés par l'école supérieure de commerce et de management Audencia et Jobs That Make Sense citent « l'intérêt pour la mission » comme premier critère de choix d'un emploi. Plus de la moitié a tenu compte de « l'impact positif sur la société et/ou la planète ». La rémunération n'a été un facteur clé de décision que pour 23 % des répondants.

Sur un marché du travail très tendu dans la plupart des secteurs, et le notariat en particulier, les salariés sont en position de force pour imposer leur vision aux employeurs. Pour éviter un choc générationnel dangereux, ces derniers doivent tenir compte des attentes de ces jeunes et adapter leur politique de recrutement, de management et de fidélisation en conséquence. Nous en sommes encore très loin dans notre branche.

La démission silencieuse fait de plus en plus parler d'elle sur les réseaux sociaux car les Français communiquent entre eux sur cette **nouvelle façon de travailler qu'ils sont en train d'adopter massivement**, sans doute au grand dam de leurs employeurs. Cela consiste tout simplement à ne plus être en quête de performances, d'arrêter de faire des heures supplémentaires dans l'espoir (souvent vain) d'être reconnu ou valorisé par une hausse salariale.

Pendant deux années, **les Français ont été mis à rude épreuve**, tant dans leur vie personnelle que professionnelle avec l'épidémie. Pour certains, cela a été un électrochoc, surtout quand l'essor du télétravail a flouté la ligne qui sépare vie de famille et vie professionnelle.

Beaucoup de personnes se sont rendu compte qu'elles ne voyaient pas leurs enfants grandir, qu'elles n'avaient pas de temps pour elles et se contentaient de travailler pour finalement pas grand-chose. Rien d'épanouissant en tout cas, puisque pour les Français, le travail est synonyme de stress. **Alors, la nouvelle mentalité pourrait s'exprimer de cette façon : «non au stress, oui à la santé mentale».**

En tout cas, la démission silencieuse, qui est donc bien loin du « *travailler plus pour gagner plus* », n'est pas un phénomène à sous-estimer et prouve encore une fois à quel point le monde du travail dans sa globalité est en train d'**opérer une mutation de fond**.

Remise des médailles du travail en Saône et Loire (71)



La **médaille du travail** est une distinction honorifique. Elle a pour but de récompenser l'ancienneté de services d'un salarié, la qualité de ses initiatives prises dans l'exercice de sa profession ou ses efforts pour acquérir une meilleure qualification.

Une sympathique réunion a eu lieu le 16 novembre à l'hôtel Mercure de Macon, réunissant les 11 demandeurs, promotion 2021-22. Les récipiendaires étaient :

MEDAILLE GRAND OR (40 ans)

Mesdames Edith GOYARD (Montceau les Mines) et Nadine GUICHARD (Macon)

MEDAILLE OR (35 ans)

Madame Chantal POCHERON (Le Creusot)

MEDAILLE VERMEIL (30 ans)

Mesdames Marie ARENAS (Macon) et Isabelle BOURGEON (Chalon/S)

MEDAILLE ARGENT (20 ans)

Mesdames Stéphanie HANNECART (Chalon/S), Nathalie JAILLET (Louhans), Evelyne OCCELY (Le Creusot), Mireille SABOT (La Clayette), Laetitia VIAL (Charolles) et Monsieur Hubert MERLE (Chalon/S)

Cette réunion a également permis de remettre leur médaille à la promotion précédente, **2019-2020**, la réunion de 2020, n'ayant pas pu se dérouler car annulée, en raison de la crise sanitaire Covid, des confinements et des mesures barrières. Pas moins de 29 bénéficiaires étaient concernés :

MEDAILLE GRAND OR: Madame Joelle BOULLET (*Saint Gengoux le National*)

MEDAILLE OR: Sur Chalon /Saône : Mesdames Corinne BOISSOT, Marie-Claire GENOVA, Sylvie GRENERON, Messieurs Philippe AUZOU (votre serviteur), Damiano MARINO (siégeant au Comité Mixte National), Sur Macon: Mesdames Dominique JUSTIN, Marie-Pascale MOULET, Dominique TRONTIN

MEDAILLE VERMEIL : Mesdames Christine BOCCON (*Chagny*), Mme Rachel DUBOIS (*Chalon sur Saone*) Madame Corinne DUPLESSIS (*Montceau les Mines*), Mme Isabelle HOAREAU (*Marcilly les Buxy*), Mme Isabelle KAZIMIERSKI (*Montceau les Mines*) Mme Isabelle MATHIEU (*Chalon s/s*), Mme Isabelle MEZARA (*Sennecey le Grand*), Mme Christelle MONCHANIN (*Marcilly les Buxy*)

MEDAILLE ARGENT : Mesdames Corinne BORDE (*Marcilly les Buxy*), Séverine CHANFRAY (*Mâcon*), Michèle CHARLES (*Etang sur Arroux*), Nelly COILLARD (*Mâcon*), Brigitte GARNIER (*Chalon sur Saône*), Céline GROSJEAN (*Mâcon*) Sophie MOREL (*Chalon s/s*), Angélique PARDON (*Cluny*), Sandrine PISSELOUP (*Chalon s/s*), Messieurs Jean-Paul LUCKE (*Chalon s/s*), Ludovic MARLAT (*Cluny*), Laurent MERLE (*Sennecey le Grand*),

Rappel : la demande de remise de médaille n'est pas automatique, elle est à l'initiative du salarié. Le dossier est à télécharger sur le site « médailles d'honneur du travail service public ». Nous sommes à votre disposition pour vous aider, si nécessaire, dans cette démarche. Pour nos 3 départements, la médaille du travail est accompagnée d'une gratification qui est issue d'un accord régional de 1990 dans le cadre des œuvres sociales comité mixte. C'est aussi grâce à vos représentants au sein des comités mixtes départementaux que cette gratification perdure dans le temps. Sachez que bien d'autres départements nous envient.



LA PERIODE D'ESSAI

C'est une période non obligatoire, qui peut être prévue en début de contrat de travail afin de permettre aux parties de s'assurer de l'opportunité du recrutement, Le salarié peut ainsi apprécier l'emploi pour lequel il a été recruté ; l'employeur peut évaluer les compétences du salarié.

Elle n'est valable que si elle est expressément stipulée dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement signé par le salarié et ne peut exister qu'au début de la relation de travail pour un même poste. Dans le notariat, elle est réglementée par notre convention collective sous l'article 6.

Pour les contrats à durée indéterminée, elle ne peut excéder deux mois pour les employés, trois mois pour les techniciens et quatre mois pour les cadres

Elle s'achève, en toute logique, soit par la poursuite du contrat, soit par sa rupture.

La rupture de la période d'essai est libre et n'a pas besoin d'être motivée. Il ne s'agit ni d'une démission, ni d'un licenciement. Le salarié, de même que l'employeur, doivent respecter un délai entre l'annonce du souhait de rompre le contrat et l'arrivée à terme de la période d'essai. C'est le délai de prévenance entre 24h et 48h en fonction du temps de présence du salarié dans l'entreprise. Si d'aventure, l'employeur rompt l'essai pour un motif autre que l'appréciation des compétences du salarié, telle qu'une faute disciplinaire, une raison économique ou discriminatoire, la rupture est abusive et les règles du licenciement peuvent trouver à s'appliquer.

A l'intérieur d'un même office, le changement de catégorie ne donne pas lieu à période d'essai.

LE NOTARIAT LATIN en chiffres

Notre Droit est issu des pays dit « Latins », et puise ses origines dans le droit romain. Droit écrit et codifié, il se distingue en cela du droit de tradition « anglo saxonne, dit « common law » d'essence jurisprudentielle.

Il est pratiqué dans 91 pays de par le monde, concerne 2/3 de la population mondiale et compte 150 000 notaires et deux millions de salariés. Vingt-deux des vingt-sept États de l'Union Européenne appliquent le notariat latin, soit 40 000 notaires et 160 000 salariés.

Meilleurs vœux de bonne année 2023, pleine d'ambition et de projets réussis !

Les responsables de votre section du 52, 21, 71,

=◇=◇=◇=◇=◇=